

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 9

**Votants:** 11

**Séance du vendredi 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-six juin l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de Gérard DEGLETAGNE.

**Sont présents:** Gérard DEGLETAGNE, Jean Pierre MOLES, Françoise LE GALLIC, Marie Hélène FLAUJAC, Henri FAURE, Zoé FAU, Pascal GROUWET, Harrison JOLLY, Caroline RIVIERE

**Représentés:** Jean-Pierre MABRU, Dorothée POIRIER

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Pascal GROUWET

---

**Ordre du jour:**

- Adoption du dernier compte-rendu
- Affectation des résultats 2019
- Budget Primitif 2020
- Choix de l'entreprise pour le parking de la salle culturelle
- Questions diverses

**Affectation des résultats 2019**

**Délibération concernant l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2019 (DE 2020 21)**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**COMMUNE DE GENEVIERES**  
**DELIBERATION DU**  
**CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019**

Le 26/06/2020, réuni sous la présidence de M. DEGLÉTAGNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT DE CLÔTURE 2018	AFFECTATION DE RESULTAT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	89,66 €		- 44 151,93 €	Dép 65 550,41 € Rec 15 150,32 €	- 50 400,09 €	- 94 462,36 €
FONCT	196 706,72 €	610,34 €	41 417,85 €			237 514,23 €

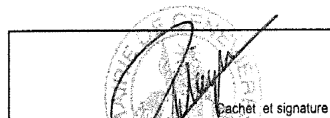
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	237 514,23 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	94 462,36 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	143 051,87 €
Total affecté au c/ 1068 :	94 462,36 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à GENEVIERES  
 Le 2/07/2020

Délibéré par le Conseil municipal  
 Le 26/06/2020

 Cachet et signature

Nombre de membres en exercice : 11  
 Présents : 9  
 Suffrages exprimés : 11  
 Abs : 0 Pour : 11 Contre : 0

Date de la convocation : 22/06/2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 2/07/2020

## **Budget primitif 2020**

### **Vote du budget primitif - Cénevieres (DE 2020 20)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Cenevieres,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Cenevieres pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant à la somme de :

**585 967,40 euros.**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	56 800.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	58 100.00
014	Atténuations de produits	21 370.00
65	Autres charges de gestion courante	51 400.00
66	Charges financières	1 050.00
67	Charges exceptionnelles	1 600.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	11 032.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00
023	Virement à la section d'investissement	112 999.87
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>324 351.87</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	10 500.00
70	Produits des services, du domaine, vente	800
73	Impôts et taxes	95 000.00
74	Dotations et participations	63 500.00
75	Autres produits de gestion courante	11 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	143 051.87
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>324 351.87</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
18	Compte de liaison	152 253.26
204	Subventions d'équipement versées	6 000.00
21	Immobilisations corporelles	42 750.00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 550.00
001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	44 062.27
020	Dépenses imprévues	10 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>261 615.53</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	37 982.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 421.30
16	Emprunts et dettes assimilés	750.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	94 462.36
021	Virement de la section de fonctionnement	112 999.87
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>261 615.53</b>

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

***Choix de l'entreprise pour le parking de la salle culturelle***

Parking de la salle culturelle DE 2020 23

Le Maire propose de retenir le devis de BTP FIGUIE concernant l'aménagement du parking de la salle culturelle.

Le montant du devis est de 7 100€ HT soit 8 520€ TTC.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

## ***CCID***

### Commission communale des impôts directs ( DE 2020 22)

Le Maire informe les membres du conseil municipal que, conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission est composée :

- du maire, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants ;

Il revient au conseil municipal de donner les noms de 24 contribuables à la Directrice Départementale des Finances Publiques, qui désignera 6 membres titulaires et 6 suppléants.

Le conseil municipal propose de nommer :

- |                       |                        |                      |
|-----------------------|------------------------|----------------------|
| -MALAVELLE Régis      | -LE GALLIC Jean Marie  | -LAURENT Josette     |
| -FLAUJAC Marie-Hélène | -RAKOTOMALALA Dorothee | -WAQUIE Jacques      |
| -LESCURE Valérie      | -BIJON Isabelle        | -MABRU Jean-Pierre   |
| -VIVEN Maurice        | -BOUSCARY Jean-Pierre  | -FAU Zoé             |
| -MOLES Jean-Pierre    | -PRUVOST Marie-Jeanne  | -POIRIER Dorothee    |
| -FAURE Henri          | -CAGNAC Marie-Eliane   | -JOLLY Harrison      |
| -POUJOLS Jean-Marie   | -GRAS Isabelle         | -RIVIERE Caroline    |
| -MOLES Didier         | -GROUWET Pascal        | -LE GALLIC Françoise |

## ***Questions diverses***

- **Eglise du Bourg** : du personnel des bâtiments de France et du conseil départemental est venu et a vérifié les travaux de rénovation qui sont actuellement réalisés dans l'église. Il a choisi les couleurs pour les motifs muraux et les colonnes. Il a également informé le maire qu'il existe des subventions au niveau du département du Lot et, peut-être, des bâtiments de France, qui doivent être demandées avant que les travaux ne commencent. Le maire propose donc de finir la rénovation de l'entrée et de la nef, et de faire une demande de subvention avant de commencer celle du chœur de l'église.

- **Auvent de l'épicerie** : les retours concernant l'installation du auvent de l'épicerie ont été positifs. Néanmoins, les gérants de l'épicerie ont demandé s'il serait possible de le fermer pour pouvoir augmenter leur surface de stockage. Des devis pour le bardage vont être demandés à plusieurs entreprises locales. Ces travaux seront prévus sur le budget 2020 du multiservices.
- **Conseil d'école de Tour de Faure** : pendant le conseil d'école de Tour de Faure, il a été souligné qu'il existe un manque de logements locatifs à l'année et d'assistantes maternelles. Il y a également eu un débat sur les produits d'hygiène utilisés. Une réunion aura lieu avant la fin de l'été entre les élus pour étudier la possibilité d'avoir un accueil le mercredi après-midi.
- **Entretien des fleurs du Bourg** : Mme LAURENT Josette s'est proposée pour s'occuper de l'entretien des fleurs du Bourg. Si elle a besoin d'aide, il sera possible d'organiser une journée citoyenne.
- **Antenne relais** : l'antenne relais installée près du château a commencé à fonctionner. Il n'y a pas de 5G et il n'est pas prévu qu'il y en ait.
- **Cimetière de Cornus** : un frêne, difficile d'accès, a poussé entre un caveau et le mur du cimetière. Des élus vont aller voir sur place s'ils peuvent l'arracher.
- **Ruelle à Cornus** : un habitant de Cornus a demandé à la commune s'il pouvait acheter la ruelle derrière sa grange.
- **Entretien des chemins de la commune** : l'employé communal essaye de dégager tous les chemins de la commune mais il y a beaucoup à faire. Des journées citoyennes pourraient être organisées en cas de besoin.